supprimait, par consequent, les tarifs, le Corps legislatif, qui n'a d'action que sur les tarils, n'aurait pas à intervenir dans

la question.
Citons encore une fois l'article 18 du

senatus-consulte: 332 80373330

Art. 18. Les medifications apportées à l'avenir à des tarits de douane ou de poste par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

On le voit, les tarifs ne peuvent être modifies sans l'assentiment des Chambres. Et le gouvernement qui ne peut pas le moins, c'est-à-dire les modifications, pourraient le plus, c'est-à-dire la sup-pression absolue des tarifs, en dehors les représentants du pays? Autant vaudrait dire que tout en n'ayant pas le droit de transformer une loi quelconque sans le concours du pouvoir législatif, le gouvernement a la faculté de la supprimer de son autorité privée. Nos manufactu-riers ont trop de bon sens pour se laisser circonvenir par des assertions aussi en-

G, AUDEMARD.

Le jour du vote est arrivé : it ne s'agit plus de discuter, il faut agir.

La un moment aussi grave, aussi solennel pour l'avenir de la France, pour la cause de l'ordre et de la liberté, il convient que tous les esprits libéraux, tous les cœurs homètes, tous ledux qui, audisseus de leurs préférences of sourcelles. desaus de leurs préférences personnelles, placent l'intérêt de leur pays, se recueil-lent, aillent au fond de ce qu'on pense autour d'eux et de ce qu'ils pensent euxmèmes, et disent avec sincérité et nette-té où est, à leurs yeux, la vérité, où est

Cette tourde tâche, nous l'avons acceptée pendant toute la période plébisci-taire. Nous avons, avec les lecteurs qui nous ont fait l'honneur de nous lire, cherché ensemble quelle était la conduite à tenir en une aussi grave circonstance Nous avons fait nos réserves, et nous n'y reviendrons pas. Nous nous sommes efreés d'être impartiaux en exposant le pour et le contre et en laissant au bon ens de nos lecteurs le soin d'en tirer une conclusion.

Durant huit jours, nous avons envisa-gé la question du plébiscite sous toutes ses faces, et après un sérieux examen nous en sommes arrivés, inalgré nos regrets, malgré nos trislesses, malgré nos importantes réserves, à engeger tous nos anis à ne pas hésiter un instant à répondre OUI à la question plébiscitaire.

Que nous demande-t-elle? Faut-il vous le remaide?

le rappeler? — « D'approuver les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et de ratifier le sénatus-consulte du 20

On a voulu, -sous prétexte de rendre plus intelligibles aux masses les termes de la formule du plébiscite, qui, soulevant des questions de droit constitution-nel et de politique raffinée paraissaient établir des distinctions trop subtiles pour être résolues directement par un corps électoral de dix millions d'hommes, on a voulu ramener la question, malgré le zète des ministres libéraux du cabinet du 2 janvier, à ces termes plus compré-hensibles, plus saisissants : « Empire ou Révolution. » Nous n'avons pas vou-lu suivre les membres du Comité central du plébiseite de 1870 et les rédacteurs

du Manifeste de la gauche sur ce ter-rain qui ne nous paraissait pas le vrai. Nos lecteurs se souviennent de l'insis-tance avec laquelle nous avens protesté ontre la question ainsi déplacée : nous avons toujours persiste à la prendre telle qu'elle est posée par la formule officielle mème du plébiscite que nous venons de rappeler. Nous avons évité, on l'a pu re-marquer, les discussions de principes généraux, et nous sommes restés quand

même sur le terrain des faits, Nous avons combattu les lois de 1852 qui nous seme blaient incapables d'établir autre chose jourd'hui si nous approuvons les réfor-

mes qui ont renversé ce régime, so nous, funeste à la France : nous ne p nous, inneste a la France: nous ne pouvons hesiter arépondre affirmativement. Il ne nous paraît pas inutile de méditer une dernière fois les conséquences de la réponse qu'on peut faire.

N'est-ce donc rien que ces réformes libérales dont on nous demande l'approhition?

bation? et que notre honorable député, M. Jules Brame, énumérait, il y a quelques jours, dans une lettre des plus re-

N'est-ce rien que la responsabilité des

N'est-ce rien que le droit absolu d'in-terpellation et d'initiative restitué aux

deux Chambres?

N'est-ce rien que la liberté presque illimitée rendue à la presse et à la tribune populaire des réunions publiques?

N'est-ce rien que cet article 18 du nou-veau sénatus-consulte, sur lequel nous nous sommes longuement arrêtés au cours de nos articles à propos du plébiscite, et grâce auquel il n'y aura plus de traités de commerce sans étude approfondie et sans la participation du pays?

N'est-ce rien que de n'être plus sou-mis au vote par budget et par chapitres; de voir les mandataires du pays nommer leur président et leur bureau au Corps législatif: d'avoir des élections annuelles présidents de Conseils généraux?

Et le droit d'amendement, de pétition. de réunion, de présenter des ordres du jour motivés à la Chambre, n'est-ce donc

N'estace rien que la création du jury en matière de presse, qu'une nou-velle loi nous donnera bientôt; que la suppression des tribunaux exceptionnels. la fameuse loi de sûreté générale? N'est-ce rien encore que toutes ces ten-

tatives de décentralisation que fait un pouvoir évidemment sympathique à une sage décentralisation, sous son contrôle? N'est-ce rien eufin que cette liberté de

l'enseignement supérieur que nous pos-séderons bientôt?

Voulons-nous oui ou non, conserver toutes a libertos, etsi nous les voulons, refuserons-nous notre adhésion au plébiscite parce que la Constitution nou-velle renferme (art. 13) une disposition périlleuse en théorie, mais qu'il dépend de nous de rendre inefficace en pratique? Voter non, s'abstenir, c'est d'abord re-pousser toutes ces libertés si longtemps, si ardemment réclamées. Est-ce cela seulement? qu'on y songe bien! qu'on veuille bien réfléchir un instant à la situation qui serait faite au pays, le lendemain du plébiscite, si, par impossible, la majorité du peuple venait à rejeter les réformes soumises à son approbation souveraine ou à protester par son ! Nous ne voulons rien exagérer; mais, de bonne foi, y aurait-il à un pa-reil vote d'autres conséquences possi-bles qu'une révolution immédiate ou une réaction violente.

Nous le demandons à tous les esprits sincères, à tous ceux que la passion n'aveu le pas, est-ce là ou non, la vérité? qu'ils s'interrogent et répondent.Voilà dans quel effroyable dilemme le non ou l'abstention tendent à enfermer le pays. Il veut, ainsi que l'a si bien dit M. Emile de Girardin « faire l'économie d'une révolution nouvelle » ce qui est bien la meilleure économie que puisse faire un pays. Il ne veut pas davantage retomber sous le joug pesant d'un régime autoritaire, c'est pourquoi, nous en sommes persuadés, le pays repondra en majorité, «oui»

Et il ne faut pas creuser bien long-temps la question pour voir que le devoir de tous les honnètes gens, de tous ceux qui ne séparent pas l'esprit de con-servation de l'esprit de liberté, est de voter oui, que si un reste de scrupules, findivé par le regrettable article 13 de la nouvelle Constitution, arrête les conser-vateurs-libéraux, qu'ils veuilent bren songer que par notre union dans l'ordre, par le respect de la loi, par un ferme at-tachement à la liberté, par la loute-puis-

sance de l'opinion, on rendra à jamais impossible, en tout cas inutile, le recours à cet article 13 malgré lequel ils aurait voté la Constitution de 1870.

Notre tâche est terminée. Nous n'avens

plus qu'à rappeler à nos lecteurs et à nos conciloyens qu'ils tiennent entre leurs mains, par leurs votes, une partie des destinées de la France. Il importe, dans une heure aussi solennelle, que cha-cun fasse taire ses répugnances personnelles, qu'on sache faire au besoin un sacrifice généreux sur l'autel de la pa-trie, comme l'ont fait des libéraux illus-tres, MM. Ed. Laboulaye, Saint-Marc-

Girardin et Guizot.

N'hésitez donc pas à voter le plébiscite;
vous ne ferez point acte de servilité, mais de patriotisme et de raison; vous affir-merez à la fois l'ordre et la liberté. Voter oui, c'est la consolidation de ce

qui est, avec l'espérance de voir nos institutions libérales se développer pacifiquement et progressivement. Nous ne saurions donc, ainsi que le disait l'ho-norable député de la 4<sup>me</sup> circonscription Nord, en terminant sa remarquable

lettre-circulaire, hésiter un seul instant. Le conseil qu'a donné M. Jules Brame à ses amis et à ses électeurs de voter oui est celui que notre patriotisme et notre raison nous feront suivre.

Au scrutin donc, et que chacun fasse

CH. NURBEL.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

195794487 .Morals Paris, vendredi, 6 Mai.

Vous trouverez dans nos journaux le cond manifeste de la gauche radicale es feuilles anti-plébiscitaires qui critiquent avec vivacité tous les actes et documents émanés du gouvernement vont naturellement applaudir à ce manifeste. Nous nous permettrons dene lui trouver qu'un avantage sur le premier : il est plus court. Du reste, il nous paraît encore plus maladroit que le premier, et s'il porte la signature de M. Gambetta, on n'y trouve pas trace de son esprit polique. On comprend que les membres du comité radicalse sont émus de l'effet produit par la découverte du complot; ils ne vent pas jusqu'à le nier, par la rai-son bien simple qui leur a été donné communication des piéces, mais ils dé-clarent que la vérité ne se fera qu'après les débats contradictoires, et en tout cas. reprochent au gouvernement d'em-yer le complot par ses manœuvres plébiscitaires et de répandre partout l'é-motion et la terreur. Ce manifeste si est maladroit qu'on le dirait tout entier écrit par M. E. Arago.

A u commencement de la semaine bon nombre de journaux demandaient avec plus vive instance au gouvernement de publier quelques preuves du complot afin de ne pas laisser le public dans l'in certitude. Le Journal officiel a parlé les mêmes journaux reprochent au gou-vernement d'avoir fait connaître des pièces qui auraient dû rester secrètes. Voilà certes des gens qu'il n'est pas facile de satisfaire.

La Marseillaise a été saisie ce matin à neuf heures. Ce n'est pas qu'elle con-tienne rien d'extraordinaire. Elle nie l'existense du complot, elle publie tou-jours les mèmes rengaines, les injures grossières à l'adresse de l'Empereur et du Garde des sceaux ; tous ceux qui ne sont pas de son bord sont des mouchards, « Le public n'oubliera pas, dit-e qu'une affirmation de tous les Grands qu'une affirmation de tous les Grandperret et de tous les Offiviers de la terre ne saurait être mise en balance avec une de négation de l'ourens. » Malheurense M. Flourens n'a pas nié; il a refusé de s'expliquer. Et plus loin la Marseillais ajoute : « que la France dise out ou qu'elle dise non, elle sera toujours furillés.

La Murseillaise a été saisie, non parce qu'elle était ce matin plus violente parce qu'elle était ce matin plus violente qu'hier, mais parce que le gouvernement est résolu à ne plus laisser compromettre la liberté de la presse par le scandale que quelques écrivains renouvellent chaque jour. Voici du reste comment ces écrivains entendent l'exercice de la liberté. Des sous officiers du 18° bataillon de chasseurs étaient allés à la Marseillaise demander l'insertion de louverotestation contre la lettre de l'ex-chasseur Cyrille; elle a été refusée. Ces sous-officiers se sont alors adressés au ministère de la sont alors adressés au ministère de la guerre pour obtenir que leur protestation fût publiée dans d'autres journaux. L'ancien comité Raspail est ressuscité

et a lancé son manifeste : il recommande

vote négatif.

On se préoccupe fort du mode de re-censement des votes: « Le gouvernement perdra cette fois plus de 1,500 suffrages, car il n'a pas la nuit. » Ainsi s'exprimait hier devant moi un honnète légitimiste, qui, incapable quant à lui, de la moindre mauvaise action, suppose le gouvernement capable de toutes les gredineries, uniquement parce qu'il est le gouvernement. Mais que de seas, sans aller aussi loin, supposent que l'adminis-tration réunira en bloc tous les votes de chaque département afin que l'opinion-ne puisse juger dans le détail les diver-ses manifestations locales du suffrage universel. Il suffit de répondre que le dépouillement se fera immédiatement après le vote dans chaque section sous la surveillance des votants ou de leurs

la surveillance des votants ou de leurs délégués, que les résultats partiels pour ront être publiés et que le recensement général sera fait par le Corps législatif. Il est impossible que les membres du Corps législatif soient convoqués à domicile avant jeudi : une séance pourrait avoir lieu mandi ou mercredi. La question de les mandi ou mercredi. La question de les mandi ou mercredi. tion a été agitée aujourd'hui dans lo Conseil des ministres. Du reste presque tous les ministres se sont rendus chaque jour de cette semaine aux Tuileries.Dans l'entourage de l'Empereur, on se montre très-satisfait des nouvelles qui arrivent de province. Il ya un grand nombre de départements dans lesquels les comités anti-plébiscitaires n'ont pu se constituer.

ou ont vu leurs efforts paralysés par l'indifférence de la population. Dans l'Ouest, dans le Nord-Ouest, on compte sur une très-forte majorité. Après 

M. Thiers; ils s'abstiennent de publier des circulaires à leurs électeurs; mais ce en quoi ils se séparent de leur chef de file, c'est que M. Thiers dit à chacun de voter suivant sa conscience et que, quant à lui, tout en s'abstenant, il ne se fera pas l'ennemi du Cabinet, tandisque MM-baru et Buffet recommandent à leurs, amis de voter le plébiscite. Ils scraient probablement encore ministres si M. Thiers ne leur avait révélé les dangers

de l'article 13, dangers qu'ils n'avaient pas tout d'abord aperçus.

Il se confirme que le comte de Paris, le duc de Chartres et François II sont en ce moment à Froshdorff. On assure que le comte de Chambord renonce a tous ses droits en faveur du comte de Paris. Ce serait un fait accompli; mais il ne serait

rendu aubla quinceitainthau Gr

BOURSE DU 6 MAI.

mesure que le moment critique les esprits de la Bour e sont de incertains. Il se t aite pour dues affaires épormes en vue d'u rd es affaires enemes en vue d'un nueu de grande importance. Ainsi of mess à vendre ferme à 74.55 contre a à 75.10 dont 10 c, pour lundi et 71.50 mardi. Lundi on sera dija 51.50 mardi. Lundi on sera dija 51.50 mar à 74.57 1/2 Lyon qui a détante un coupon de 35 fr.

On télégraphid de Londral de mail .

« On dément formellement la nouvelle que le Coute de Paris et le Duc de Chartre soient allés represente au Comte de Chartre de la Frenche de Chartre de la AUX ELECTEURS ROUBAISIENS

Nous apprenons da mort de M. Bader, directeur de l'Industriel algarien; noits sommes persuadés que tous ceux qui ont comu cet homme de hien et d'intelligence producent de voie aux intérets de son passon s'associéront à mos regrets et de son passon produitifico et le solution de la companyation de

Voici la communication adresse la cara journant de Paris et que lettele gruphe nous signales:

Des électors de la 2 circument par de le cente de M. de Lessens on transpersion de lectorale s'étant réunis, sous la présidence de M. de Lessens on transpers fin de Lessens on transpers fin de Lessens on transpers fin de Lessens de Cetter qui disait.

Thiers une lettre qui disait.

Lecteurs de cet, arrondissement réprésent par vois au Corps legislait, nous serions hours reux d'apprindre que tes graves considérations d'aiterte public qui nous relient tous entiement voire assentiment.

A ces expressions, MM, de Lessens de Segujer ayant ajoute les temoignages des gus affectueux, M. Thiers leur a répordue qu'il était lort touché des procedes dont on usuit à son organd; que les étecturs du s'adressaient à lui datient en grande par les étecteurs de M. Devinca, at nous les siens, que du reste il ne distingualité pas entre eux qu'il reconnaissait aux élections de dreit prononcé des l'origine contre le plébiscité seit un sein du centre gauche, soit dans les négociations ouvertes avec m. MM. los ministres, soit enfin durs le Corps legislatif, où il avait mus deux votes contraires qu'il regardalt le plébisque comme dunt à s'éteindre; que du reste il s'était abstenu de toute demarche personnelle, ne voulant pas ajouter à la vivacité de cette lute, m'aire nete d'hostilité envers le ministères et que, quant à lui, des deux réponses necessires qu'on pouvait faire au plébiscite, l'active d'au vivacité de cette lute, m'aire nete d'hostilité envers le ministère, et que qu'en pouvait faire au plébiscite, l'active d'au vivacité de cette unte, m'aire nete d'hostilité envers le ministère, et que du reste il s'était abstenu de toute d'un reste il s'était abstenu de l'onte d'en réprésent le contrait le ministère par l'au vi

SIOEN-PIN. Le journal l'Univers se prononce au dernies oment pour l'abstention.

Les bulletins OUT signifient : LIBERALES openes dans la Consti-

penées dans L'indifference qui existatt à Roubaire au début de la période l'elbiscitaire au début de la période l'ébiscitaire au début de la période l'ébiscitaire au début de la période l'ébiscitaire au l'ait place à une agitation toute parifique de Le nombre des abstentions sera pensons-roughément les apposers et d'après qu'on pouvait le supposer, et, d'après les avis qui pous parvisonent les avis qui pous parvisonent les avis qui pous les coumunes environs de mantes, l'esprit des populations est lebi l'equ'à Wattrelos, par exemple, un agentos

mon cher poëte. Hélas! l'étoile est trop haut et le ver n'est pas assez luisant!

- Pauvre! payvre! interrompit ntran, émoustillé par le bon yin. Ah ca, mon cher, je vous trouve superbe! Scrait-ce la peine de se marier si l'on était riche? Une pauvreté décente ne fait-elle pas partie essentielle des bagagas de tout jeune homme de bonne mine qui cherchele placement de son cœur?... El croyez-vous, par hasard, que nous-

Un coup d'œil expressif du sage Sigismond, un vigoureux coup de pied asséné sous la table au compromettant bavard, coupèrent court à l'improvisation de

Gontran. Au même instant, M. Bétulard, tout en apportant le café, vint annoncer la

visite de maître Carpajot.

— Meître Carpajot? s'écria Paul ; je

ne connais pas ce nom-là.

— Maître Carpajot, le notaire, reprit le concierge en redoublant de gravité.

— Bon I reprit Gontran avec un gros rire; il arrive avec ses panonceaux autoir pour nous apporter le contrat à

- Faites entrer, dit Paul, Vous perttoz, messieurs? Nous allons avoir not de l'énigme. mettoz

La porte se rouvrit, et l'on vit paraî-tre un jeune homme de vingt-huit à rente ans, qui se présenta de fort bonne race.

- Excusez-moi monsieur, si je vous range. Je suis le premier clerc de M°

Carpajot, Il m'envoie vous apporter le montant du coupon semestriel de rente qu'il a touché pour vous. Si vous ne voulez pas en disposer tout de suite, il vous prie de me dire ce qu'il faut en faire...

— Quel coupon? demanda Paul stupé-

—Le coupon semestriel de votre rente de 6,000 fr., — soit 3,000 fr. à toucher aujourd'hui,

- Mais, monsieur, je n'ai jamais possédé aucun capital... Comment puis-je avoir un revenu?

- Monsieur, répondit le clerc avec insistance, M° Carpajot, mon patron, ne plaisante jamais. Il m'a remis la somme que voici, en me chargeant de vous laisser l'argent en mains propres, à moins qu'il ne vous plaise d'en indiquer

usage Je tiens maître Carpajot pour le plus sérieux des hommes et le moins plaisant des notaires. Je dis seulement qu'il y a erreur, homonymie, confusion

- C'est impossible. Voici le titre, avec

nom, prénon et adresse. Paul prit le titre des mains du clerc et, avec un redoublement de stupeur, il reconnut que le tout était en règle. - Quel est donc, quel est donc ce mys-tère? chantonnait Gontran entre ses

dents.
Peindre son étonnement, celui de Sigismond et d'Alfred, leur impatience de se trouver scule avec Paul pour le cri-bler de leurs épigrammes au sujet de sa prétendue pauvreté, c'est au-dessus de nos forces.

-Au surplus, reprit le mandataire de maître Carpajot, je me suis acquitté de la commission; vous avez l'adresse de mon patron. Il ne me reste plus qu'à

vous saluer...

— Veuillez donc, répliqua Paul, prier de ma part maître Carpajot de garder ces fonds. J'irai le voir demáin. Jusqu'à plus ample explication, je ne puis rien

Soit, monsieur! Votre notaire est à vos ordres.

Il reprit l'argent, s'inclina et sortit. Alors eut lieu l'exploision que les con vives de Paul ne retenaient qu'à grand'-

peine. — Je dis que ce clerc est tout ce qu'il y a de plus clair! s'écria le brillant Alfred, qui empruntait son esprit au réper-toire des petits théâtres.

- Delenda Carpajot!... en français, forçons la caisse du notaire Carpajot!

s'écria Sigismond, le savant latiniste, — Mais voyez ce sournois de Paul! dit à son tour Gontran. Je suis sûr que, si on cherchait dans sa paillasse, on la trouverait bourrée de hillets de banque. Monsieur est un riche honteux, un thé-sauriseur en chambre dont l'épargne n'attend pas le nombre des années. Il cache son opulence comme d'autres ca-

chent leur pauvreté!

— Palsambleu! mon cher, vous jouez
serré! reprit Alfred. Je vois d'ici le
scenario, Premier acte : le roman d'un

jeune homme pauvre, feuillet par feuillet. Second acte : les parents rassemblés. — Coup de théâtre. — Survient maître Carpajot avec une serviette grande com-me une nappe, chargée comme un fusi de munition... Ah! vous croyez, mon-sieur le baron et madame la baronne, accorder votre fille à un déshérité? Eh accorder votre fille a un desherite? En bien; voilà du trois, du quatre et demi, de l'Orléans, du Paris-Lyon, du Crédit foncier, du Nord, des immeubles, des louis et des billets plein mes poches... Parlez, faites-vous servir! Nous vous préparions cette petite surprise.— Bou-quet fiel! Cheun figurent tembeure. quet final! Chaque figurant touche une ratification de mille écus... Pluie d'or, feux de Bengale!

— Mais non, tu es bête, répliqua Gon-

tran. Il n'y a pas, au contraire, la moin-dre surprise. Les d'Anglars habitent, trois mois de l'année, le même pays que la famille de notre ami Paul. Ils sayent parfaitement à quoi s'en tenir sur sa fantastique pauvreté.

Tout cela était dit sur un ton de plaisanterie oascadouse qui ne permettait pas à Paul de se fâcher. C'est à peine s'il pouvait glisser, au milieu de ces ma-nifestations bruyantes, un : « Mais, messieurs, je vous assure... de grâce, at-tendons la fin! » que couvrait la voix de ses convives.

Aussi fut-il soulagé, lorsque Gontran parla de clore le débat par une bouillot-te. C'était la seule digue possible à ce torrent de quolibets. Il demanda des cartes, et bientot l'on n'entendit plus que

réussir à bien engager leur argent, ni à dissimuler l'émotion du brelan. Paul Hébrard, qui connaissait tout juste la mar-che du feu, devait nécessairement faire les frais de la partie.

C'est ce qui arriva. Au hout de trois heures il avait perduquinze cent francs que lui gagnaient les trois amis par fractions à peu près égales. Cette perte, si contra

Cette perte, si contraire à ses habitu-des, dissipa tout à la fois les fumées du Rochegude et l'éblouissement de l'épi-sode Carpajot. Le regret lui vint avec

le sang-froid.
— Parbleu I dit Contran, remarquant A. MM son air soucieux; je vous conseille de vous plaindre... Monsieur a son no-PREMIÈRE PARTIE.

(La suite au prochain numéro).

CUCRISON DE LA PULMONAIRE

ET DE LA Bronchite Chronique

Traitement nouveau, Brochure de 136 pages, 8° édition, par le doctour Jones Borin,

On reçoit cet ouvrage france en adressant 1011

15, Boulevard Magenta, ou a M. Deranava, 1011

15, Boulevard Magenta, ou a M. Deranava, 1011

16,677,9542 in the boulevard of the control of the co

ob iscovat do de torre amoureux d'une

entre ses

- lave a Lath and at out